

COMPTE RENDU CAPL du 19 décembre 2017

Les CAPL A, B et C convoquées avaient pour ordre du jour : **Impact RH des restructurations 2018** ainsi que les suites du mouvement complémentaire C à effet au 01/03/2018.

En préalable, les représentants **Force Ouvrière**, ont procédé à la lecture d'une déclaration liminaire

« Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CAP Locales pour siéger sur les affectations des personnels de catégorie C suite au mouvement complémentaire national à effet au 1er mars 2018 ainsi que sur l'impact RH des restructurations 2018 touchant tous les grades.

Vous avez en effet, pris la décision, en tant que Directrice Départementale des Finances Publiques :

- de fermer 2 structures au 01/01/2018, les trésoreries de TENCE et PAULHAGUET
- de transférer le recouvrement de l'impôt de 3 trésoreries vers les SIP avec le transfert de l'emploi C de CAYRES vers le SIP du PUY
- de mettre en place la délocalisation de la mission « amende » du PUY VILLE vers le SIP du PUY.

Les agents, victimes de ces mesures et de la mobilité subie induite, sont ainsi obligés de muter contre leur gré.

FO-DGFIP dénonce la précarisation professionnelle et personnelle de bon nombre d'agents dans le contexte actuel de fermetures incessantes et de restructurations de services.

FO-DGFIP dénonce également la politique de resserrement du réseau et de concentration des services qui éloigne les citoyens du service public et contribue à désertifier les zones rurales en abandonnant à leur sort les populations.

FO-DGFIP soutient que le maintien des missions et du réseau ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations sont un préalable pour que les règles de gestion puissent apporter les meilleures garanties individuelles et collectives aux personnels.

C'est pour cela que **FO-DGFIP 43** s'oppose à la destruction annoncée des règles de mutation présentée par le Directeur Général et en demande son retrait.

FO-DGFIP rappelle sa revendication de 2 véritables mouvements de mutation par an et déplore la décision de la Direction Générale de n'organiser désormais qu'un seul mouvement annuel pour la catégorie C.

A l'issue de ces CAPL, **5,1** emplois C et **3,3** emplois B resteront vacants en Hte-Loire.

Comment imaginer que les services de notre département pourront éternellement continuer de fonctionner dans de telles conditions de sous-effectifs?

Croyez-vous que les agents qui subissent ces vacances d'emplois, le stress et la souffrance au travail puissent durablement accomplir leurs missions?

FO-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu autrement que par une affectation ALD dès lors qu'il est sollicité par un agent

FO-DGFIP dénonce en effet ce mode de gestion qui est devenu la règle. L'affectation des nouveaux cadres C en est le plus bel exemple.

FO-DGFIP revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- Une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;

FO-DGFIP exige l'amélioration de la situation des milliers d'agents de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectation, de conditions de travail, de conditions d'exercice des missions, de reconnaissance des qualifications.

FO-DGFIP exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, de la Réforme territoriale et ses conséquences.

Les mouvements sur lesquels nous avons à siéger aujourd'hui ne peuvent satisfaire **FO-DGFIP** dans leur ensemble. »

Concernant les modifications des règles de mutation envisagées, la direction après avoir loyalement relayé le message du DG, précise que sa généralisation n'interviendra qu'en 2020 après l'expérimentation dans 14 directions (la Hte-Loire n'en faisant pas partie). La campagne de mutation 2018 sera présentée en réunion, aux personnels et aux organisations syndicales, du 10 au 12 janvier 2018.

La direction locale recevra également en janvier les agents concernés par les suppressions d'emplois au 01/01/2018.

Une bonne nouvelle nous est quand même annoncée : la parution des mouvements nationaux se fera plus tôt que les années précédentes, avec un mouvement provisoire qui sera très proche du définitif. Par conséquent les CAPL de mutations en local devraient se tenir en juin au lieu de mi-juillet : une revendication portée par **FO-DGFIP** de longue date !

Interrogée sur l'appel d'offre destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du prélèvement à la source, la direction répond qu'il s'agit là d'une mesure d'exception, une précaution destinée à pallier une surchauffe éventuelle des Centres de Contact qui seront en première ligne.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé le recours à cet appel d'offre ainsi que son coût qui constitue un désaveu pour la déontologie et le professionnalisme des personnels; il préfigure l'abandon de tout ou partie des missions en matière d'IR.

CAP catégorie C

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mouvement local C (effet au 01/03/2018):

2 agents obtiennent une affectation dans le département au 1^{er} mars. Tous deux obtiennent des postes en accord avec leur fiche de souhaits :

- Charlène GERBAIL est affectée SIPIE - BRIOUDE
- Cécile GORCZYCA est affectée SPFE - LE PUY

Les représentants **FO-DGFIP** ont voté pour ce mouvement tout en dénonçant le nombre important d'ALD dans le département (10 au total) pour les affectations desquels la CAPL ne peut se prononcer.

A l'issue du mouvement local C, **5,1 emplois** (ETP) restent vacants dans le département,

Impact RH des restructurations:

Ce point est seulement soumis à la CAPL pour information.

S'agissant de l'affectation d'agents qui n'ont rien demandé et qui subissent la situation, les élus **FO-DGFIP** sollicitent la direction afin que la CAPL émette un vote sur ce point.

La présidente de séance accepte la proposition de **FO**.

Suite au transfert du recouvrement de la trésorerie de CAYRES au SIP du PUY EN VELAY avec un emploi correspondant, le cadre C impacté a émis le vœu de ne pas suivre son emploi. Son affectation reste donc sans changement. L'emploi transféré au SIP du PUY restera vacant pour l'instant.

Dans le cadre de la délocalisation de la mission « amende » du PUY-VILLE vers le SIP du PUY (au 01/02/2018), 2 emplois d'agents sont transférés avec leur accord: ils deviennent ALD-LE PUY à compter du 1^{er} février. Mais changeant de mission structure (GES PUB à FIPER), ils devront participer au mouvement national pour une affectation définitive au 01/09/2018.

Les représentants des personnels se sont étonnés de cette « délocalisation » qui avait été présentée lors du CTL du 26/09/2017 comme une expérimentation. La réponse de la direction est qu'il s'agit bien d'une expérimentation !

On peut être dubitatif sur le langage employé : quand les agents seront affectés définitivement dans une autre mission-structure, il sera difficile de revenir en arrière !,,,

Les représentants **FO-DGFIP** ont voté contre.

Les représentants du personnel : Hervé TALLAVERA, Claire GRANGE – élus, Jocelyne LIMAGNE (expert)

CAP catégorie B

IMPACT RH DES RESTRUCTURATIONS (fermeture des trésoreries de PAULHAGUET et TENCE) - pour information

Comme en CAPL/C, les élus **FO-DGFIP** sollicitent la direction afin que la CAP émette un vote sur ce point.

La présidente de séance accepte la proposition de **FO**.

Le cadre B actuellement en poste à la trésorerie de PAULHAGUET souhaite suivre son emploi vers la trésorerie de LANGEAC. Il bénéficie donc de la priorité pour suivre son emploi (même RAN/même mission-structure).

Même chose pour les 2 cadres B actuellement en poste à la trésorerie de TENCE qui acceptent de suivre leur emploi à la Trésorerie d'Yssingaux.

3,3 emplois (ETP) restent vacants dans le département.

Les représentants **FO-DGFIP** votent contre ce point.

Questions diverses :

- tableau d'avancement complémentaire pour l'accès au grade de contrôleur 1ère classe : de nombreuses questions sont remontées des agents sur ce point. Il s'agit en fait d'une liste complémentaire au tableau publié pour l'année 2017. Il ne s'agit pas d'une nouvelle liste.

Les prochains tableaux devraient être publiés en Mai 2018.

Les élus FO DGFIP : Jocelyne LIMAGNE. Robert GAGNE, titulaires

CAP catégorie A

La CAPL n°1 était convoquée *pour information* sur l'impact des restructurations au 1^{er} janvier 2018 concernant deux collègues du cadre A, le trésorier de TENCE et celui de PAULHAGUET.

A l'instar de ce qui a été fait pour les CAP des 2 autres catégories, les représentants FO-DGFIP ont demandé à ce que les représentants du personnel s'expriment par un vote ce qui a été accepté par la présidente de séance.

Le cadre A affecté à la trésorerie de PAULHAGUET voit son emploi catégorie C4 transféré à la trésorerie de LANGEAC où est implanté un poste d'adjoint au 1er septembre prochain. Dans l'attente, il se retrouve ALD/LE PUY en VELAY au 01/01/2018. Il est positionné adjoint à la trésorerie de LANGEAC.

Le cadre A affecté à la trésorerie de TENCE occupait un poste C3 (IDIV). La fermeture de cette unité entraîne le transfert de l'activité SPL à la trésorerie d'YSSINGEAUX pour une part et de l'activité impôt au SIP d'autre part. Un emploi de cadre A est créé: adjoint à la trésorerie d'YSSINGEAUX au 1er septembre prochain. Dans l'attente, il se retrouve ALD/LE PUY en VELAY au 01/01/2018. Il est positionné adjoint à la trésorerie d' YSSINGEAUX.

Les deux collègues bénéficient certes de compensations, notamment de bonifications fictives d'échelons afin d'être positionnés définitivement adjoints par mutation au mouvement national et local de septembre 2018.

Les représentants FO-DGFIP ont une nouvelle fois déclaré que ces garanties ne réparent pas la perte d'autonomie, autonomie corollaire de la responsabilité d'une unité de base territoriale, maillon essentiel du service au public et aux élus. Cela est d'ailleurs illustré par la démarche des élus de la Communauté du Haut Lignon qui ont récemment adressé une motion au Préfet contre la fermeture de leur trésorerie. A ce sujet, la Présidente a fait observer que le trésorier actuel resterait à YSSINGEAUX leur interlocuteur en matière de conseil. Mais quid des usagers qui devront s'adresser au SIP et qui par ailleurs ne bénéficie d'aucun renfort?


A la question de savoir si une équipe de renfort composée de cadres A pourrait voir le jour dans le département, la Présidente indique que ce n'est pas possible car les postes ne sont pas créés. Pourtant dans toutes les structures (Gestion fiscale, Gestion publique...) les besoins sont bien là et la tension permanente partout.

Les restructurations incessantes ne sont certainement pas étrangères à cette situation à laquelle l'investissement professionnel toujours plus effréné de nos collègues ne saurait pourvoir.

De ce fait, les représentants FO ont voté contre.

Les représentants du personnel : Jean-Louis PAYRARD (titulaire), Raluca ROTARIU-RAYNAL (suppléante).

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES	BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu